

Validité du 1 octobre au 31 décembre de l'année suivante

Nom *	Prénom *	Né(e) le *	MOTO	QUAD
Adresse *		Ville *		Code Postal *
Téléphone	Mobile	E-mail *		
Parrain **	Nom **	Prénom **		

* Obligatoire un Email différent par adhérent (nécessaire pour accès site web)

** Obligatoire si nouvel adhérent et pas de demande de licence FFM

PAIEMENT COTISATION

PAIEMENT COTISATION	CHEQUE	LIQUIDE	LORS DE MA PRISE DE LICENCE SUR INTERNET
COCHER SVP →			

Demande de Licence FFM : connectez vous directement à <http://intranet.ffmoto.net/>

Par cette adhésion, je certifie avoir pris connaissance de la « Charte du comportement du M.C.C (et je la signe page 2). En l'absence de règlement intérieur, j'accepte et applique, les articles des statuts du club, concernant les droits et devoirs des adhérents.

Par cette adhésion, j'autorise le M.C.C à utiliser gracieusement les photos et images prises dans le cadre des activités du club et en particulier sur le site internet du club.

Je transmets par courrier les deux pages signées et la cotisation à l'adresse suivante :

Moto club Chambloux Chez CHRISTIAN BARRA 40 rue des aubépines 42170 St Just st Rambert tel 06 74 68 67 18

COTISATION ANNUELLE INDIVIDUEL 30€ COTISATION POUR UN COUPLE 45€
15€ POUR LES moins de 18 ans

Date et Signature de l'adhérent (Signature page 1)

CHARTRE DU COMPORTEMENT DES UTILISATEURS DES CHEMINS ADHERENTS AU Moto Club CHAMBLOUX

Par la signature de cette charte les clubs, leurs adhérents et les pratiquants à titre individuel s'engagent :

- ✓ A prôner au sein des clubs et association, l'utilisation d'engins homologués respectant la réglementation en vigueur.
- ✓ A circuler dans les chemins et sentier ainsi que sur les sites adaptés, en respectant les propriétés privées, espaces naturels, les zones cultivées ou exploitées.
- ✓ Respecter la réglementation en vigueur et en particulier ne pas rouler en hors piste ou sur des propriétés privées clairement signalées.
- ✓ A rester courtois avec les riverains et autre randonneurs rencontrés.
- ✓ A adapter mon pilotage dans une attitude de partage avec les autres usagers.
- ✓ A réduire radicalement mon allure au vu des promeneurs rencontrés.
- ✓ A respecter la sécurité et le droit des autres usagers.
- ✓ A respecter l'état des chemins, leurs abords ainsi que ceux qui ont la charge de leurs entretient.
- ✓ A ne pas prendre la randonnée pour une compétition.
- ✓ A limiter par une concertation interclubs le nombre de manifestation de masse à but associatif ou caritatif sur les communes concernés.
- ✓ A ne pas faire de publicité incitative pour la circulation des engins motorisés sur la ou les communes concernés.
- ✓ A respecter les réglementations en vigueurs et le code de la route.
- ✓ A éviter de circuler avec des engins motorisés les dimanches après midi.
- ✓ A circuler en groupe de véhicules motorisés limités en nombre.
- ✓ A assimiler, que les chemins sont à partager par tous ! je ne suis pas tout seul !

Date et Signature de l'adhérent (Signature page 2)